Référence : B-200-17

Conseil scolaire Francophone

de la Colombie-Britannique

180 – 10200 Shellbridge Way Richmond (Colombie-Britannique)

V6X 2W7

Références : Autres

Objet

Téléphone (604) 214 2600 Télécopieur (604) 214 9881 Ligne gratuite 1 (888) 715 2200 Adoptée le : 31 mai 1997 Révisée le : 16 mars 2000 Révisée le : 27 septembre 2008

Catégorie : FONCTIONNEMENT INTERNE

: Procédures en l'absence de politiques

## **PRÉAMBULE**

Des situations non prévues par les politiques exigent parfois une prise de position, une action ou une décision.

## **ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE**

En l'absence de politiques ou de directives du Conseil scolaire face à une situation imprévue qui exige une prise de position immédiate, le directeur général ou le secrétaire trésorier est habilité à se prononcer.

## Directives générales

Le directeur général ou le secrétaire trésorier avise le Conseil d'administration dans les plus brefs délais de tout acte posé ou décision prise en l'absence de politique du Conseil scolaire.

Sur réception d'un avis, séance tenante, de l'action posée ou de la décision prise, le Conseil scolaire modifie ou confirme la disposition.